



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/2006/11  
18 septembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Quinzième session  
Genève, 28-30 novembre 2006  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**L'ÉNERGIE AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA  
RÉGION DE LA CEE ET CONTRIBUTIONS AU CYCLE 2006-2007  
DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Note du secrétariat

**INTRODUCTION**

1. À sa onzième session, la Commission du développement durable a décidé qu'après 2003 son programme pluriannuel de travail serait organisé sur la base de cycles d'application de deux ans, chaque cycle mettant l'accent sur un module thématique et comportant une session d'examen et une session directive. Au cours de la session d'examen, la Commission évaluera les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du développement durable comme en ce qui concerne l'identification des obstacles et des contraintes, alors que l'année de la session directive est consacrée à l'adoption de mesures destinées à accélérer la mise en œuvre et à surmonter les obstacles et contraintes identifiés. La Commission a par ailleurs invité les commissions régionales à organiser des réunions consacrées à l'application au niveau régional afin de contribuer à ses travaux, de préférence avant les sessions d'examen.
2. Au cours de son deuxième cycle biennal (2006-2007) et de ses quatorzième et quinzième sessions, la Commission met l'accent sur les thèmes suivants: l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/l'atmosphère et les changements climatiques. Toutefois, il est désormais reconnu que ces différentes questions sont toutes liées à celles de l'énergie au service du développement durable.

3. Le présent document décrit de manière générale la contribution du Comité de l'énergie durable de la CEE au cycle 2006-2007 de la Commission du développement durable.

4. Une grande partie de cette contribution repose sur les objectifs en matière de politique énergétique durable énoncés dans la contribution de la CEE à la neuvième session de la Commission du développement durable, qui restent toujours d'actualité.

## **I. LA CONTRIBUTION DE LA CEE À LA NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE: «UN PAS EN AVANT SUR LA VOIE D'UN AVENIR ÉNERGÉTIQUE DURABLE»**

5. La contribution de la CEE à la neuvième session de la Commission du développement durable intitulée «Un pas en avant sur la voie d'un avenir énergétique durable» (ECE/ENERGY/43) fixe six objectifs, approuvés par les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, et qui restent toujours autant d'actualité aujourd'hui qu'en l'an 2000, à savoir:

- a) Un accès continu à des services énergétiques de qualité pour tous les habitants de la région de la CEE;
- b) La sécurité des approvisionnements énergétiques à cours, moyen et long terme;
- c) La réduction des incidences sur la santé et l'environnement imputables à la production, au transport et à l'utilisation de l'énergie;
- d) Un développement de réseaux énergétiques bien équilibrés sur tout le territoire de la CEE, de manière à optimiser l'efficacité de l'exploitation et la coopération globale;
- e) Une amélioration continue de l'efficacité énergétique au niveau de la production et de l'utilisation, en particulier dans les pays en transition;
- f) Une réduction régulière des incidences sur l'environnement imputables à l'énergie grâce à la mise au point et à l'application de techniques respectueuses de l'environnement et économiquement viables, au remplacement progressif de techniques fortement polluantes (comme celles produisant des gaz à effet de serre et d'autres polluants) par des techniques moins agressives et un recours accru à des sources d'énergie renouvelable.

6. Ces objectifs ont servi de base à la rédaction des parties consacrées à l'énergie du document d'information préparé pour la deuxième réunion régionale d'application de la CEE en décembre 2006.

## **II. DEUXIÈME FORUM RÉGIONAL DE LA CEE SUR L'APPLICATION DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

7. Afin de contribuer à l'année d'examen (2006) du cycle biennal de la Commission du développement durable ainsi qu'à la quatorzième session de la Commission, la CEE a tenu son deuxième forum régional sur l'application des objectifs du développement durable à Genève, les 15 et 16 décembre 2005. À cet effet, le secrétariat avait préparé un document d'information

intitulé «L'énergie au service du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques: réalisations, tendances et problèmes dans la région de la CEE» (ECE/AC.25/2005/3).

8. Conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable, le Forum a évalué les progrès réalisés dans la région concernant les engagements pris en matière d'énergie au service du développement durable, l'atmosphère/la pollution atmosphérique, de changements climatiques et de développement industriel ainsi que des questions intersectorielles. Le résumé du Président du Forum, intitulé «Contributions de la CEE aux cycles de la Commission du développement durable» (E/ECE/1442), soumis à la quatorzième session de la Commission du développement durable qui s'est tenue à New York du 1<sup>er</sup> au 12 mai 2006, présentait les résultats des débats du Forum. Le secrétariat a également établi un rapport sur ces résultats (ECE/AC.25/2005/2).

9. À sa soixante et unième session, la CEE a pris note du succès remporté par ce Forum. Elle a estimé que l'évaluation de la situation au niveau régional en ce qui concernait la mise en œuvre des engagements en faveur du développement durable dans les domaines de l'énergie au service du développement durable, de l'atmosphère et de la pollution atmosphérique, des changements climatiques, du développement industriel et des questions intersectorielles avait clairement mis en évidence les diverses difficultés et expériences des pays de la région. Du fait de l'interconnexion de toutes ces questions, elle a jugé que la coopération intersectorielle aux niveaux national et international était essentielle. Par ailleurs, elle a exprimé l'espoir que les résultats du Forum et d'autres sur le même thème seraient pris en compte au niveau mondial, et a encouragé les États membres de la CEE à s'engager activement au sein de la Commission du développement durable.

### **III. QUATORZIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

10. À sa quatorzième session, la Commission du développement durable a examiné un module thématique particulièrement important pour la réalisation des objectifs en matière de développement durable: l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, l'atmosphère et la pollution atmosphérique et les changements climatiques.

11. Elle a échangé des idées sur les obstacles rencontrés et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable dans ces domaines, et ses conclusions contribueront à formuler et à négocier des recommandations stratégiques lors de sa quinzième session, en 2007.

12. Les commissions régionales de l'ONU ont organisé à l'occasion de la quatorzième session une série de débats afin d'échanger des données d'expérience. Le débat concernant la région de la CEE a notamment porté sur les résultats du deuxième forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, tenu à Genève en décembre 2005.

13. Lors du débat consacré à la CEE, M. Jean-Christophe Fuëg, représentant spécial pour les affaires énergétiques internationales du Bureau fédéral suisse de l'énergie, et Vice-Président du Comité de l'énergie durable, a fait un exposé consacré à «l'énergie aux fins du développement durable: obstacles et contraintes propres à la région, enseignements tirés et bonnes pratiques».

14. L'exposé a mis l'accent sur le fait que la sous-région de la CEE fait face à un certain nombre de problèmes également présents dans d'autres régions mais aussi à des problèmes propres. Les trois piliers de l'énergie durable, tels que définis par l'Agence internationale de l'énergie, à savoir la sécurité énergétique, la viabilité économique et le respect de l'environnement, sont dans une large mesure applicables à la CEE.

- a) Sécurité énergétique: cette question concerne l'ensemble de la région de la CEE, mais avec des variantes:
  - i) Les pays importateurs, essentiellement l'Union européenne et les États-Unis, sont préoccupés par la sécurité de l'approvisionnement, en particulier en raison de la baisse de la production locale de pétrole et de gaz, de l'augmentation de la demande mondiale en énergie et de la hausse des prix du pétrole et du gaz;
  - ii) Les pays producteurs d'énergie, essentiellement la Fédération de Russie, cherchent principalement à assurer la pérennité de la demande de façon à pouvoir effectuer les investissements nécessaires;
  - iii) La question du transit par des pays tiers constitue une préoccupation commune.
- b) Viabilité économique: la CEE se distingue de la plupart du reste du monde par le fait que l'accès à l'énergie y est pratiquement universel. Dans un certain nombre de pays toutefois, se pose toujours le problème du coût de cet accès. Les autres préoccupations économiques sont partagées par le reste du monde, et en particulier:
  - i) L'augmentation des prix de l'énergie – avant et après l'imposition de taxes – et son impact sur la croissance économique et la compétitivité;
  - ii) Les investissements considérables nécessaires, non pas tant pour créer de nouvelles capacités que pour remplacer des capacités vieillissantes. Dans le secteur de l'électricité, les décisions en matière d'investissement sont rendues plus compliquées par des questions telles que la fixation des prix des divers combustibles, la fiscalité et les quotas d'émission. Toutes ces questions rendent nécessaire l'adoption de politiques à long terme;
  - iii) Le fait que les gains en matière d'efficacité énergétique, qui ont permis à un certain nombre de pays de la CEE de découpler, depuis plusieurs décennies, croissance économique et croissance de la consommation d'énergie, se ralentissent depuis quelques années. Les pays en transition peuvent toutefois réaliser encore des progrès considérables en matière d'efficacité énergétique.
- c) Viabilité environnementale: il est admis que les changements climatiques constituent un très grave problème environnemental lié à la production d'énergie. La plupart des pays de la CEE ont ratifié le Protocole de Kyoto et adopté des politiques pour essayer de se conformer aux objectifs du Protocole.

15. S'agissant des mesures, la Commission a proposé ce qui suit:
- a) Efficacité énergétique: les pays en transition ont des possibilités de gains considérables en la matière. Après une période de relâchement, l'Union européenne et l'Amérique du Nord redoublent d'efforts afin de réduire l'intensité énergétique au moyen de toute une gamme de politiques, techniques et initiatives en matière de recherche, de développement et de déploiement. La prise de conscience de ce problème est illustrée par la publication d'un Livre vert, par l'Union européenne, des initiatives en matière de logement/construction, etc.;
  - b) Diversification géographique: les possibilités sont ici moins importantes étant donné que le nombre de producteurs de pétrole et de gaz ne peut que diminuer;
  - c) Diversification technologique: la part des différentes sources d'énergie dépend des ressources dont dispose chaque pays et des choix qu'il fait. Les options possibles sont la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable dans les secteurs de l'électricité, de la production de chaleur et des transports; un recours plus important au charbon produit localement – et à des technologies plus propres; et l'énergie nucléaire.
16. La Commission du développement durable a également souligné la nécessité de mener une action intégrée pour lutter contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques. Elle a observé que les problèmes causés par la pollution atmosphérique étaient loin d'être résolus, même dans les pays développés, et que les objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre étaient souvent difficiles à atteindre. Il fallait continuer à suivre certaines sources de pollution, telles que les émissions dues aux transports maritime et aérien et celles des véhicules à moteur dans de nombreux pays.
17. La Commission a insisté sur le fait que l'énergie au service du développement durable était le point commun des modules thématiques de ses quatorzième et quinzième sessions. Les enjeux fondamentaux spécifiques à la région de la CEE étaient l'élargissement de l'accès aux services énergétiques et l'atténuation des problèmes écologiques et sanitaires associés à l'énergie, en particulier ceux qui étaient liés à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques.
18. Au cours des séances, et de manière plus approfondie lors des discussions parallèles, l'accent a été mis sur l'importance des mesures et accords adoptés ou en préparation pour lutter contre la pollution atmosphérique au niveau régional. La Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, qui est l'accord régional le plus ancien dans ce domaine, a été décrite par le Secrétaire général dans son rapport à la Commission comme un «modèle dans la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière». La Commission a souligné la nécessité de poursuivre les activités d'information au titre de cette Convention et de promouvoir la collaboration entre les régions afin de progresser à l'échelle mondiale.

#### **IV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA QUATORZIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

19. Le rapport sur les travaux de la quatorzième session de la Commission du développement durable (22 avril 2005 et 1<sup>er</sup>-12 mai 2006) a été établi par le secrétariat de la Commission (document officiel du Conseil économique et social, 2006, supplément n° 9, E/2006/29(SUPP)-E/CN.17/2006/15(SUPP)).

20. Le rapport contient notamment le résumé du Président des débats consacrés à l'énergie aux fins du développement durable, au développement industriel, à la pollution atmosphérique/l'atmosphère et aux changements climatiques, qui décrit également de manière générale les obstacles et les contraintes rencontrés, les enseignements tirés/pratiques optimales, les moyens d'application et les défis qui se posent. Il convient de noter que le texte fait référence non seulement à la CEE mais à l'ensemble des régions. Une grande partie des activités engagées dans le cadre du Programme de l'énergie durable de la CEE, pour ne pas dire l'ensemble de ses activités, comportent certains éléments à caractère mondial et/ou ont des conséquences/présentent des avantages pour des pays n'appartenant pas à la région de la CEE.

21. Dans son résumé, le Président a noté que si la consommation d'énergie et le développement industriel étaient indispensables à un développement durable, ils étaient aussi en grande partie responsables de la pollution de l'air, des problèmes atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre. Il a ajouté qu'en dépit des progrès réalisés dans la diversification de l'approvisionnement énergétique, les combustibles fossiles continueraient, dans un avenir prévisible, de constituer la principale source d'énergie.

22. Une utilisation rationnelle de l'énergie ne présentait que des avantages: elle permettait notamment d'accroître la compétitivité des industries et la sécurité énergétique ainsi que de réduire considérablement les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre, à moindre coût. Il existait d'innombrables possibilités d'améliorer le rendement énergétique au niveau des ménages, ainsi que dans les transports et l'industrie, y compris le secteur de l'énergie, en faisant évoluer les habitudes et les modes de consommation et de production.

23. La Commission du développement durable a reconnu dans l'ensemble qu'il faudrait, pour répondre le plus efficacement possible à l'accroissement de la demande énergétique mondiale, recourir à une combinaison judicieuse des différentes sources d'énergie disponibles en faisant une large place aux techniques de pointe plus propres d'exploitation des combustibles fossiles. Elle a souligné qu'il importait de mettre en valeur les sources d'énergie renouvelable, mais reconnu par ailleurs qu'il faudrait un certain temps avant que ces sources puissent couvrir l'essentiel des besoins énergétiques de la majorité des pays. On pourrait y parvenir plus rapidement en adoptant des politiques et des mesures incitatives appropriées et en consacrant davantage de ressources à la recherche-développement.

24. On trouvera ci-après un résumé des principaux obstacles et contraintes, enseignements tirés/pratiques optimales, moyens d'application et défis auxquels doit faire face le secteur de l'énergie, tels qu'ils ont été identifiés par la Commission du développement durable dans son rapport sur les travaux de sa quatorzième session (E/2006/29-E/CN.17/2006/15).

a) Obstacles et contraintes

25. La Commission a identifié les obstacles et les contraintes ci-après à la contribution de l'énergie au développement durable:

- i) L'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes, les coûts d'installation élevés, le manque de moyens humains et techniques pour faire fonctionner et entretenir les équipements, des subventions inadaptées et l'impossibilité ou le refus de payer les services;

- ii) La hausse récente des prix de l'énergie, qui est venue s'ajouter à ces contraintes ainsi qu'aux inquiétudes de plus en plus vives concernant la sécurité énergétique. Les prix sans cesse plus élevés de l'énergie ont des conséquences particulièrement graves sur les pays fortement tributaires des importations de combustible fossile;
- iii) Parmi les autres obstacles à l'amélioration du rendement énergétique figurent l'insuffisance des réglementations en matière d'énergie et le manque de rigueur dans leur application, le manque de sensibilisation du public, l'absence de mesures d'incitation, le manque de techniques, de connaissances et de compétences techniques ainsi que de financement, le manque de cohésion des décisions des pouvoirs publics et l'absence de concurrence entre les producteurs d'énergie;
- iv) L'absence de cadres institutionnels et juridiques appropriés, ainsi que le manque de responsabilité et de transparence et l'insuffisance des moyens disponibles entravent la promotion des techniques de mise en valeur des énergies renouvelables et des technologies énergétiques avancées, notamment les technologies de pointe et d'exploitation des combustibles fossiles. Faute de tels cadres, il n'est pas possible de créer un environnement porteur, de stimuler les marchés et d'offrir les mesures d'incitation nécessaires;
- v) Par ailleurs, le manque de fonds destinés à la recherche-développement et de compétences techniques limite la capacité des pays en développement d'innover et d'intégrer les technologies énergétiques avancées, y compris les technologies de pointe, pour l'exploitation des combustibles fossiles;
- vi) De plus, l'évaluation et la promotion des avantages à tirer de l'amélioration du rendement énergétique, des énergies renouvelables et d'autres politiques énergétiques n'ont pas reçu une attention suffisante, de même que l'efficacité des politiques et le coût d'une attitude attentiste face à l'évolution des besoins énergétiques n'ont pas été correctement évalués.

b) Enseignements tirés et pratiques optimales

26. Dans son rapport, la Commission appelle l'attention sur les enseignements tirés et les pratiques optimales destinées à faciliter la contribution de l'énergie au développement durable ci-après:

- i) Des lois, des règles et une taxation appropriées et stables jouent un rôle clef dans la promotion des investissements privés dans le secteur énergétique et l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes pour la cuisine, le chauffage et l'électricité en zones urbaine et rurale;
- ii) Dans de nombreux cas, l'efficacité énergétique s'est révélée être la ressource énergétique la plus propre et la moins chère et a contribué à la réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre. Ses avantages sociaux (création d'emploi et réduction des coûts de santé publique) ont été reconnus. Parmi les mesures dont on a constaté qu'elles contribuent à l'efficacité énergétique, figurent les normes de performance, les normes et spécifications pour appareils et immeubles,

les incitations financières au progrès technologique et l'élimination des incitations qui encouragent les producteurs à vendre davantage d'électricité pour accroître leurs bénéfices;

- iii) Les programmes de gestion axés sur la demande afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les consommations inutiles ont été renforcés avec le concours actif d'organisations à but non lucratif et de sociétés productrices d'énergie. Les mesures et règlements qui suscitent ou précisent les signaux du marché ont constitué un moyen très efficace d'encourager l'efficacité énergétique, qui exige également un entretien des matériels;
  - iv) Dans certains pays, la recherche de l'efficacité énergétique et d'une consommation et d'une production durables s'est traduite par une plus grande durabilité des produits, des achats, des modes de vie et des bâtiments, autant d'éléments qui se renforcent et dégagent des synergies;
  - v) Les programmes de normes et d'étiquetage pour les appareils, les bâtiments et d'autres produits ont permis d'améliorer l'efficacité énergétique pour un coût raisonnable. Les «meilleures normes au monde» peuvent être facilement utilisées pour fixer des normes nationales. Les résultats de l'efficacité énergétique ont été les plus marqués dans les pays qui l'ont incorporée à leur stratégie nationale de développement économique;
  - vi) Dans certains pays, les incitations économiques et les mesures de dissuasion économiques ont favorisé l'efficacité énergétique dans l'industrie. La négociation d'objectifs concernant la consommation d'énergie par l'industrie, ainsi que les codes d'efficacité énergétique pour les bâtiments, ont également donné de bons résultats dans plusieurs pays;
  - vii) Les efforts pour réduire le brûlage à la torche et les dégazages de gaz naturel et pour inciter les industries pétrochimiques et de raffinage à investir dans l'efficacité énergétique, dans certains cas par le biais d'une coopération entre secteur public, secteur privé et organisations non gouvernementales, ont donné des résultats positifs;
  - viii) L'exploitation des ressources en gaz naturel et le développement des infrastructures ont contribué à diversifier dans certains pays la part des diverses sources d'énergie, ainsi qu'à réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre;
  - ix) Le développement et l'application de techniques de pointe concernant les combustibles fossiles, comme le piégeage du carbone, ont commencé à être appliqués dans plusieurs pays. Des partenariats ont ouvert la voie à la coopération internationale, aux échanges d'informations et au transfert de technologie.
- c) Mesures d'application

27. Le rapport de la quatorzième session de la Commission du développement durable met l'accent sur toute une gamme de mesures d'application concernant l'utilisation de l'énergie au service du développement durable, comme indiqué ci-après:

- i) Des subventions ciblées restent nécessaires pour assurer l'accès des pauvres à l'énergie. Toutefois, en raison de la hausse des prix mondiaux de l'énergie, de nombreux gouvernements sont confrontés à un choix difficile entre réduire les subventions, au risque de mécontenter la population, ou réduire d'autres dépenses budgétaires. On estime qu'en 2005 l'augmentation de la facture des importations d'énergie des pays en développement très endettés a été plusieurs fois supérieure à l'allégement de la dette convenu au Sommet du Groupe des huit à Gleneagles;
- ii) Les partenariats secteur public/secteur privé, y compris dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable, ont permis d'attirer des ressources publiques et privées rares, de promouvoir l'engagement de plusieurs parties prenantes, et de faciliter la diffusion des technologies. Il faut encourager les synergies dégagées par la coopération entre secteur public, secteur privé et organismes financiers;
- iii) La Banque mondiale a créé un cadre d'investissement pour l'énergie propre et le développement conçu pour canaliser les financements destinés à faciliter l'accès à l'énergie, à financer les surcoûts liés à l'adoption de technologies à faible émission de carbone, et à financer les mesures d'adaptation aux changements climatiques;
- iv) Les projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelable ont souvent eu beaucoup de mal à attirer des investissements du secteur financier commercial. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a travaillé avec le secteur bancaire de plusieurs pays afin de faciliter le financement de ces projets. Les garanties partielles des prêts constituent un mécanisme novateur à cet égard;
- v) Le mécanisme pour un développement propre pourrait lui aussi encourager les investissements du secteur privé dans des projets d'efficacité énergétique et d'exploitation des sources d'énergie renouvelable;
- vi) Le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement à un prix abordable sont importants pour aider les pays en développement à parvenir au développement durable;
- vii) Il reste nécessaire d'assurer une formation, de renforcer les capacités et d'assurer une plus grande sensibilisation aux avantages de l'efficacité énergétique dans l'industrie, le secteur public et les ménages;
- viii) Le renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies avancées d'exploitation des combustibles fossiles a été considéré comme particulièrement prometteur pour le partage de l'information et des données sur ces technologies au profit d'autres pays en développement. Cette coopération gagnerait à recevoir une assistance efficace par le biais du renforcement des capacités ainsi que de la recherche technologique et de la diffusion des technologies. Une aide et une participation de la communauté des donateurs pourraient faciliter grandement cette coopération.

d) Difficultés persistantes

28. La Commission du développement durable a identifié une vaste gamme de difficultés persistantes. En ce qui concerne plus particulièrement l'énergie:

- i) Obtenir des fonds du secteur privé pour des investissements dans les secteurs de l'énergie et l'industrie, en particulier des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et d'une production plus propre, reste particulièrement difficile;
- ii) Des mesures de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ainsi que des mesures destinées à faciliter la création d'un environnement propice sont essentielles pour attirer des investissements du secteur privé;
- iii) Il est nécessaire de développer la coopération internationale en matière de recherche et développement de nouvelles technologies industrielles et énergétiques rentables et durables, et de diffuser largement l'information les concernant;
- iv) Dissocier croissance économique et émission de gaz à effet de serre demeure un objectif difficile à atteindre;
- v) La coopération et l'assistance technique de la communauté internationale ont permis d'appuyer divers projets de démonstration, dont des audits énergétiques et la mise en place de systèmes de production plus propres, mais poursuivre ou reproduire ces initiatives pose problème, notamment en raison du manque de financement de sources commerciales;
- vi) Il demeure essentiel de s'orienter vers des technologies énergétiques plus propres et abordables. Les besoins énergétiques de la planète sont si importants et les prix de l'énergie sont si volatils qu'il sera nécessaire d'étudier toutes les possibilités, tout en préservant l'environnement et en veillant au développement socioéconomique;
- vii) La sécurité énergétique, pour les producteurs comme pour les consommateurs, reste un défi à relever;
- viii) Il faudra surmonter les obstacles institutionnels, juridiques et techniques à l'emploi et à la diffusion de technologies destinées à capter et à stocker le carbone;
- ix) Pour accroître la part de l'énergie renouvelable dans la production totale d'énergie et encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie, de nouvelles mesures de soutien du marché sont nécessaires – mécanismes de financement novateurs, accroissement des investissements, accélération de la recherche-développement, adoption de mesures législatives appropriées, éducation, sensibilisation et échange d'informations et de données;
- x) La production à plus grande échelle et le déploiement de technologies économiquement compétitives pour l'utilisation des sources de l'énergie renouvelable permettraient de surmonter l'obstacle que représente le coût actuel de ces technologies;

- xi) Pour certains, l'énergie nucléaire pourrait représenter une solution dans les pays intéressés, pour lesquels la difficulté consistera alors à trouver des solutions respectueuses de l'environnement, socialement acceptables et efficaces par rapport à leur coût en matière de sûreté nucléaire ainsi que de gestion du combustible irradié et des déchets, et à répondre aux préoccupations de l'opinion publique concernant le nucléaire;
- xii) Il est nécessaire de renforcer la coopération au sujet des technologies avancées, en particulier concernant les combustibles fossiles plus propres;
- xiii) Un développement et un renforcement de l'efficacité de la coopération entre sociétés pétrolières afin d'éliminer les pratiques de la combustion du gaz en torchère et du dégazage contribueraient de façon importante à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à préserver les ressources énergétiques et à assurer une offre énergétique plus importante.

## **V. QUINZIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

29. La Commission du développement durable tiendra sa quinzième session du 30 avril au 11 mai 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Il s'agit d'une session directive qui mettra l'accent sur les diverses options et mesures susceptibles d'accélérer l'application dans les domaines de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique/de l'atmosphère et des changements climatiques. Elle sera précédée du 26 février au 2 mars 2007 d'une réunion intergouvernementale préparatoire, également à New York.

30. Des contributions ont été demandées concernant i) les options jugées faisables, réalistes et acceptables dans la région de la CEE et ii) les mesures pratiques mises en œuvre avec succès dans la région de la CEE et/ou recommandées et mises en œuvre par les gouvernements, ainsi que les mesures possibles.

31. Concernant les contributions à la session, le secrétariat du Département des affaires économiques et sociales a appelé l'attention sur le rapport intitulé «Energy in the United Nations: An overview of UN-Energy Activities» qui présente les principales activités des entités de l'ONU en rapport avec les modules thématiques du cycle actuel de la Commission et décrit brièvement les travaux du sous-programme énergie durable.

32. Le Comité de l'énergie durable contribuera aux travaux aussi bien de la réunion intergouvernementale préparatoire que de la quinzième session de la Commission; les pays membres de la CEE sont toutefois également encouragés à y contribuer.

33. Le rapport sur les travaux de la quinzième session de la Commission sera présenté à la seizième session.

34. Compte tenu de l'accent mis sur l'énergie lors de la quatorzième session, le Comité pourrait souhaiter examiner le rôle qu'il pourrait jouer lors de la réunion intergouvernementale préparatoire à la quinzième session de la Commission (New York, 26 février-2 mars 2007) et à la quinzième session proprement dite (New York, 30 avril-11 mai 2007).